

BGer 4A_158/2015 vom 11. Dezember 2015

Bundesgericht, 2015-12-11, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_4A_158_2015

FR: TF 4A_158/2015 du 11 décembre 2015

IT: TF 4A_158/2015 del 11 dicembre 2015

Erwägungen

E. 1

Il est pris acte du retrait du recours.

E. 2

La cause 4A_158/2015 est rayée du rôle.

E. 3

Un émolument judiciaire de 1'000 fr. est mis à la charge du recourant.

E. 4

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 5

La présente ordonnance est communiquée aux mandataires des parties et à la Chambre civile de la Cour de justice du canton de Genève.

Lausanne, le 11 décembre 2015

Au nom de la Ire Cour de droit civil

du Tribunal fédéral suisse

Le Juge unique : Kolly

La Greffière : Monti

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.